

Vers la fin du monopole des syndicats « historiques » ?

Le Conseil économique et social (CES) a proposé hier une refonte radicale de la représentativité syndicale qui mettrait fin au monopole des centrales historiques (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC), suggérant un chantier de réforme que le gouvernement est libre ou non d'ouvrir.

Saisi par le Premier ministre, le CES a adopté un avis à l'issue de débats passionnés, étalés sur plusieurs semaines, et d'un vote solennel. Le texte a été adopté avec 132 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, UPA, associations et mutuelles), 57 contre (FO, CFTC, CFE-CGC, MEDEF, CGPME, ENAPL) et 8 abstentions.

L'avis sera officiellement remis mardi à Dominique de Villepin par le président de l'institution, Jacques Dermagne. Maintenant, « c'est au politique de décider », a expliqué M. Dermagne, espérant que « certains points » de l'avis feront « l'objet d'amendements au projet de loi de modernisation du dialogue social », actuellement à l'étude au Parlement.

« Les choses ne sont plus viables en l'état », a affirmé le président du CES. Depuis 1966, un arrêté confère une « présomption irréfragable de représentativité » aux



La CGT a voté en faveur du texte. PHOTO ARCHIVES K. DELMAS

cinq syndicats historiques sur le plan national et interprofessionnel, leur donnant le droit de participer aux négociations interprofessionnelles et de désigner des représentants syndicaux dans les entreprises.

« Légitimité incontestée »

Au printemps, le conseiller d'État Raphaël Hadas-Label avait souligné dans un rapport la nécessité de doter les syndicats d'une « légi-

limité incontestée ». Le CES invite à une minirévolution du paysage syndical, appelant à l'abrogation de l'arrêté de 1966 et à l'instauration d'une nouvelle « représentativité nationale », assise notamment sur « des choix exprimés par les salariés lors de consultations électorales ».

Les organisations syndicales apparues dans les années quatre-vingt-dix, UNSA (autonomes) et Solidaires (syndicats SUD), pourraient obtenir une reconnaissance nationale avec un tel bouleversement.

Une proposition d'étendre ce principe électif aux organisations d'employeurs, un temps proposée et qui avait entraîné la colère du MEDEF, a été retirée au dernier moment du texte final.

Le CES a suggéré à terme l'instauration d'une « approbation majoritaire par les salariés des accords qui les concernent », et lancé des pistes de réforme pour améliorer la négociation collective dans les PME, ainsi que pour clarifier le financement des syndicats.

Du côté des opposants au texte, Denis Gautier-Sauvagnac (MEDEF) a craint que cet avis ne se traduise « par davantage de syndicats autour de la table », Marie-Suzie Pungier (FO) aurait souhaité que le CES propose un scrutin « ouvert au secteur privé et public, aux chômeurs et aux retraités ». ■